



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

06 mars 2023  
19 heures 00

**Présents** FÉNAY M. et Mmes. GOBET Laurent - SAUTEREAU Bernard - CALDERA Johanna - SARRASIN Jean-Pierre - BEGIN Patricia - BOILLAUT Florian - BAUMONT Gérard - BOIDOT Sabrina - PEUTIN Anne-Céline - LORDEL Béatrice - DAGOIS Stéphane - MENELOT Hervé - PAILLET Gérard - CUROT Philippe - FISCH Emmanuel - FERNANDES Céline - GENTET Jacky

**Absents** : ARDAEN-OLLIN Angélique - THIBAUD Christiane (donne pouvoir à BEGIN Patricia)

### BUDGET

#### Compte administratif 2022

Sous la présidence Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget principal :

Besoin de financement de la section d'investissement	89 895.87 €
Excédent de la section de fonctionnement	844 486.96 €

#### Compte de gestion 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Dépenses d'investissement (compte 001)	89 895.87 €
Recettes de fonctionnement (compte 002)	754 591.09 €
Recettes d'investissement (compte 1068)	95 480.87 €

#### Attributions des subventions

Le conseil municipal, 2 abstentions, 1 voix « contre » et 15 voix « pour »

- <b>VOTE</b> l'attribution des subventions aux associations suivantes :	
- Association de gymnastique volontaire	250 €
- Club de football FC Fénay	750 €
- Entente basket Fénay-Gevrey	250 €
- Club de tennis CO Fénay Tennis	600 €
- Club de baseball COF Baseball - Les Cyclones	750 €
- Fénay Loisirs Culture	600 €
- Kyrielle	500 €
- CA3V	500 €
- Tourbillon	600 €

#### Budget 2023

Le conseil municipal, vote : 1 abstention et 17 voix « pour » vote le budget communal 2023 :

##### Section de fonctionnement

Dépenses	1 315 990.00 €
Recettes	1 656 251.09 €

##### Section d'investissement

Dépenses	591 276.87 €
Recettes	591 276.87 €

## PERSONNEL

### Changement de périodicité de versement de l'IFSE

#### **Périodicité de versement de l'IFSE :**

Il est proposé une modification de périodicité du versement de l'IFSE avec une mise en place d'un versement mensuel ou semestriel. Le choix des agents se fera annuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

#### **Date d'effet :**

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adopter les modalités ainsi proposées.
- **DIT** que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## OFFICE NATIONAL DES FORETS

En modification de la délibération n° 2021-19 en date du 29 novembre 2021, après consultation des personnes bénéficiaires de lots d'affouages et sur avis des personnels de terrain de l'Office National des Forêts,

IL est proposé le report en 2024 de la mise en vente des produits issus de la parcelle 31 C2 prévue en coupe rase et en outre la délivrance en 2023 des taillis, des houppiers, des petites futaies de qualité chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

- **DÉCIDE** d'adopter les modifications ainsi proposées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## SPA - Société protectrice des animaux

### Convention d'accueil, de capture, de ramassage et de transport des animaux

#### Signature d'une nouvelle convention

La SPA n'est plus en mesure d'assurer le service d'astreinte 24h/24, 365 jours par an. Il est proposé de signer une nouvelle convention pour un service de fourrière simplifié du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 qui fonctionnera du lundi au samedi de 8 h à 18 h sauf les jours fériés.

Les conditions financières restent identiques au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

- **APPROUVE** le projet de convention du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention.

## LOCATION LOGEMENT

### 1bis rue de la Fontaine Guidou

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à louer le logement situé 1bis rue de la Fontaine Guidou à Domois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée minimale de 6 ans.
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 808 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES

- Réseau Divia : Monsieur BOILLAUT Florian adjoint au maire informe des nouvelles modifications horaires et réservation des bus.
- Aménagement voie métropolitaine 108 : Monsieur SAUTEREAU Bernard invoque la mise en place d'une sécurisation sur le carrefour de la Croix de Molphey.
- Madame CALDERA Johanna informe qu'une chasse aux œufs aura lieu le lundi de Pâques, le 10 avril.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Laurent GOBET



Johanna CALDERA